Tu as 16 ou 17 ans ? Rejoins les services municipaux le temps de missions de courte durée rémunérées !

Publié le 31 mars 2025

15€ + 15€ en chèque-cadeau culture, pour une mission d'intérêt général de 3 heures au service de la collectivité, ça te tente ? Alors lis ce qui suit !

Faisant le constat que les jeunes éprouvent des difficultés à trouver des emplois ponctuels ou saisonniers faute d'avoir atteint la majorité, la municipalité a mis en place, sans conditions de ressources, de ce dispositif à destination des Wambrecitains âgés de 16 à 17 ans.

Appelé "*Vis ta ville*", il a pour objectif de

- permettre aux jeunes wambrecitains de financer leurs loisirs et leurs dépenses diverses
- réaliser des premières missions dans le monde du travail
- découvrir l’organisation d’une collectivité et la diversité des missions

- contribuer au développement de la qualité des services de la Ville
- faire face à un besoin ponctuel particulier de la commune

Les missions (à hauteur de 50 maximum par an), choisies en fonction de besoins de la collectivité, sont variées :

- distribution d’informations à la population
- chantier de nettoyage sur le territoire de la Ville (ramassage déchets, nettoyage fils d’eaux, désherbages, …)
- services aux personnes âgées
- aide logistique lors d’évènements organisés par la Ville
- archivage, classement au sein des services municipaux...

Modalité de candidature

Pour candidater, il te faut remplir le dossier et le règlement téléchargables ci-dessous mais aussi dispos à l'accueil de la mairie, et les remettre à l'accueil mairie.

VIS TA VILLE !

DOSSIER DE CANDIDATURE

Partie réservée à l'administration :

Date du rendez-vous de présentation : ___ / ___ / ___

Date de la transmission du dossier de candidature et du règlement signé : ___ / ___ / ___

Dossier de candidature Vis ta Ville

Poids : 203.34 Ko
Téléchargement [1]

REGLEMENT

Article 1

Les jeunes du Dispositif « Vis ta Ville ! » sont considérés comme des collaborateurs occasionnels de la Ville.
Chaque jeune est volontaire et motivé pour effectuer une mission ponctuelle de service public contre rétribution.
Il ne s'agit pas d'un contrat de travail.

Article 2

L'autorisation parentale est obligatoire pour s'inscrire dans le cadre du dispositif. Il est demandé aux représentants légaux de fournir une attestation de filiation (livret de famille et pièce d'identité).

Ce dispositif étant réservé aux jeunes Wambrecitains, un justificatif de domicile doit être fournit, accompagné d'une attestation d'hébergement le cas échéant.

Les parents restent responsables de leur enfant sur ses trajets. La responsabilité de la Ville commence à l'heure de la mission, sur le lieu de la mission, et se termine à l'heure de fin de la mission.

Article 3

Le responsable légal atteste que le jeune est affilié à la sécurité sociale, et qu'il bénéficie d'une assurance responsabilité civile, et fournit les justificatifs correspondants à la signature du présent règlement.

Dans le cas où des incidents/accidents survenaient par la faute du jeune : négligence, non-respect des règles et des consignes, malveillances, les 2 assurances précitées assumeront l'ensemble des dommages corporels et matériels causés par le jeune sur sa propre personne, et sur un tiers le cas échéant.

Pour les autres cas, la Ville déclare souscrire à une assurance responsabilité civile pour la prise en charge de dommages non volontaires survenus dans le cadre de sa mission.

Article 4

Tout jeune intéressé est invité à retirer un dossier de candidature disponible à l'accueil jeunesse de la mairie ou sur wambrechies.fr, et à se présenter au rendez-vous de présentation du dispositif, où lui seront expliquées plus précisément les modalités du dispositif et les missions à venir.
Suite à ce rendez-vous, le jeune aura un délai de réflexion de 15 jours pour retourner son dossier de candidature et son règlement signé, par lui-même et ses représentant légaux, qui sera ensuite signé par Monsieur le Maire ou l'élu Adjoint en charge de la Jeunesse.
Le jeune s'engage à avoir un comportement adapté et respectueux dans le cadre de la mission.

Chacune des parties s'engage au respect du présent règlement.

Poids : 198.89 Ko
Téléchargement [2]

- Espace jeunes Accès [3]

URL de la source (modifié le 20/05/2025 - 11:17): https://www.wambrechies.fr/actualites/vis-ta-ville

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/2025_-_v2_-_dossier_de_candidature_vis_ta_ville.pdf
[2] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/2025_-_v2_-_reglement_dispositif_vis_ta_ville.pdf
[3] https://www.wambrechies.fr/espace-jeunes